



# INFOS Botans

**AVRIL 2021**

## MAIRIE DE BOTANS

**☎ 03 84 21 54 12**

**Mail : [secretariat@mairie-botans.com](mailto:secretariat@mairie-botans.com)**

**Web : <http://www.mairie-botans.com/>**

**Application ILLIWAP : Mairie de Botans**

**Heures d'ouverture:**

**Mardi de 17h00 à 18h00**

**Samedi de 10h à 11h30**

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

	Fonctionnement	Dépenses
Dépenses	272 445,53 €	158 804,36 €
Recettes	301 260,01 €	158 804,36 €

Le budget primitif a été adopté lors du conseil municipal du 9 avril 2021.

Il y a équilibre en section d'investissement et suréquilibre en section de fonctionnement.

Principaux travaux d'investissement prévus pour 2021 :

- Fin des travaux de la Mise aux normes PMR du musée agricole
- Fin des travaux du Ravalement de façade du bâtiment de l'ancienne école
- Renouvellement des fenêtres/portes du bâtiment de l'ancienne école
- Aménagements sécuritaires devant la mairie
- Mise aux normes incendie de l'étage de la mairie pour des réserves
- Economie d'énergie de l'éclairage public
- Changement du photocopieur de la mairie
- Changement de la porte de garage du local technique de la Salle des Fêtes

## IMPACT DE LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION EN 2021

2018	2019	2020	2021	2022	2023
<p>Dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale des 80% de contribuables éligibles</p>			<p>Exonération de la taxe d'habitation sur la résidence principale des 20% de contribuables restants</p>		
30% de la taxe	65% de la taxe	100% de la taxe	30% de la taxe	65% de la taxe	100% de la taxe

- La commune ne percevra plus de taxe d'habitation hormis celle des résidences secondaires. Elle ne percevra plus que le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).
- Compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation

COMMUNE DE BOTANS	Taxe foncière sur les propriétés bâties
<b>2020</b>	<b>6.45%</b>
	<b>(+)</b>
DEPARTEMENT	<b>16.72%</b>
	<b>(=)</b>
<b>2021</b>	<b>23.17%</b>
	<b>Le Produit attendu est de 125 744 €</b>
	<b>Dont 56 839 € pour la Commune de Botans</b>
	<b>et 68 905 € prélevé par l'Etat</b>

- Positionnement des taux de taxe foncière de la Commune de Botans en 2020 dans le Territoire de Belfort.

	Taux Commune de Botans	Taux moyen des communes du Territoire de Belfort
Taxe foncière sur les propriétés bâties	6,45%	14,35%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	31,30%	44%

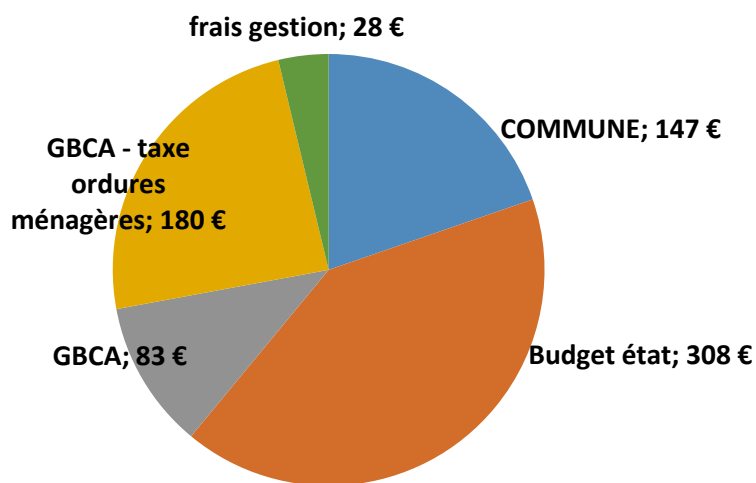
## TAXES D'HABITATION ET FONCIERES

En prévision des investissements à venir, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été augmentée de 1,55 % par le Conseil Municipal lors du vote du Budget.

Taux Communaux:

- Taxe d'habitation : 7,87 % (résidences éligibles et secondaires)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,72 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31,30 %

Exemple pour une habitation ayant une Base de valeur locative de 1835 en 2020 et 1839 en 2021 (en 2021, la revalorisation des valeurs locatives cadastrales, décidée par BERCY, est de 0,2 %).						
TFPB	2020		2021			
Base de la valeur locative	1835		1839		1839	
			Sans augmentation de la TFPB de 1,55%		Avec augmentation de la TFPB de 1,55%	
COMMUNE	6,45%	118 €	23,17%	426 €	24,72%	455 €
DEPARTEMENT	16,72%	307 €				
<b>Sur 455 € : 147 € reviennent à la Commune, 308 € reviennent à l'Etat</b>						
GBCA	3,00%	55 €	4,50%	83 €	4,50%	83 €
GBCA - taxe ordures ménagères	9,80%	180 €	9,80%	180 €	9,80%	180 €
Taxe GEMAPI	0,128%	2 €	0,128%	2 €	0,128%	2 €
Frais gestion		28 €		28 €		28 €
TOTAL		690 €		719 €		748 €
Augmentation : 29 € (GBCA) + 29 € (Commune)						
* GBCA (Grand Belfort Communauté agglomération) GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)						



## **ACCESSIBILITE TERRAIN DE BOULES / SALLE DES FETES**

Pour respecter les consignes sanitaires, le terrain de boules est accessible avec :

- **Une limite de 6 personnes maximum**
- **Application des gestes barrières**

## **LE GRAND BELFORT AGIT POUR LA REDUCTION DES DECHETS**

Le Grand Belfort lance une campagne de communication qui a pour but de sensibiliser les habitants à la pratique du compostage et propose des composteurs individuels à tarif réduit soit 25 euros les 280 litres, livré chez vous.

**Renseignements au 03.84.90.11.71 ou [grandbelfort.fr/déchets](http://grandbelfort.fr/déchets)**

## **ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES**

**Les élections auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021.**

Nous invitons toutes les personnes qui souhaitent faire partie du bureau de vote à se faire connaître en mairie, par téléphone ou en se présentant au secrétariat. Pour faire partie du bureau, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales.

## **MA PROCURATION : DEMANDE EN LIGNE**

**Depuis le 6 avril 2021, il est désormais possible de remplir sa demande de procuration en ligne sur le site [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr)**

Maprocuration permet un traitement numérique de la demande de procuration électorale. Si l'électeur mandant doit toujours se déplacer physiquement en commissariat ou en gendarmerie pour faire contrôler son identité, les données renseignées sur Maprocuration sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou au gendarme devant lequel l'électeur se présente puis à la mairie de sa commune de vote. L'électeur reçoit un accusé de réception numérique à chaque étape de la démarche et est informé en temps réel de l'évolution de sa demande.

## **RECRUTEMENT DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DU TERRITOIRE DE BELFORT**

La section de Jeunes Sapeurs-Pompiers va lancer sa prochaine campagne de recrutement.

Les conditions pour rejoindre les JSP sont :

- L'âge : l'enfant doit avoir 13 ou 14 ans au 31 décembre de l'année en cours. (Date de naissance comprise entre le 01/01/2007 et le 31/12/2008).
- L'acceptation du dossier par le bureau de l'association suite au processus de recrutement (petit entretien de motivation avec l'enfant et test physique adapté).

Le recrutement se déroule en septembre pour un début des cours en octobre.

Les cours auront lieu tous les dimanches matin hors vacances scolaires de 8h à 12h. Pour rappel, la formation des JSP se déroule en 4 années. Les formations de première année (année 1) ont lieu au centre de secours de Belfort Nord à Valdoie et la suite du cursus se déroule au centre de secours de Belfort Sud à Danjoutin (années 2 à 4).

L'objectif de la formation est de préparer les jeunes à l'activité de sapeur-pompier volontaire (possible à partir de 18 ans).

Il faut contacter les pompiers avant le 31 août dernier délai sur l'adresse e-mail ([jspbelfort90@gmail.com](mailto:jspbelfort90@gmail.com)) afin de récupérer le dossier de recrutement à compléter et à retourner.

Dans l'attente, si l'enfant porte intérêt à rejoindre la section de Jeunes Sapeurs-Pompiers, les parents peuvent commencer à prévoir un diplôme de natation (minimum 50m) qui fera partie du dossier de candidature.

## **COMMISSION FLEURISSEMENT**

Les plantations sont prévues le 22 mai 2021 si les conditions sanitaires nous le permettent.

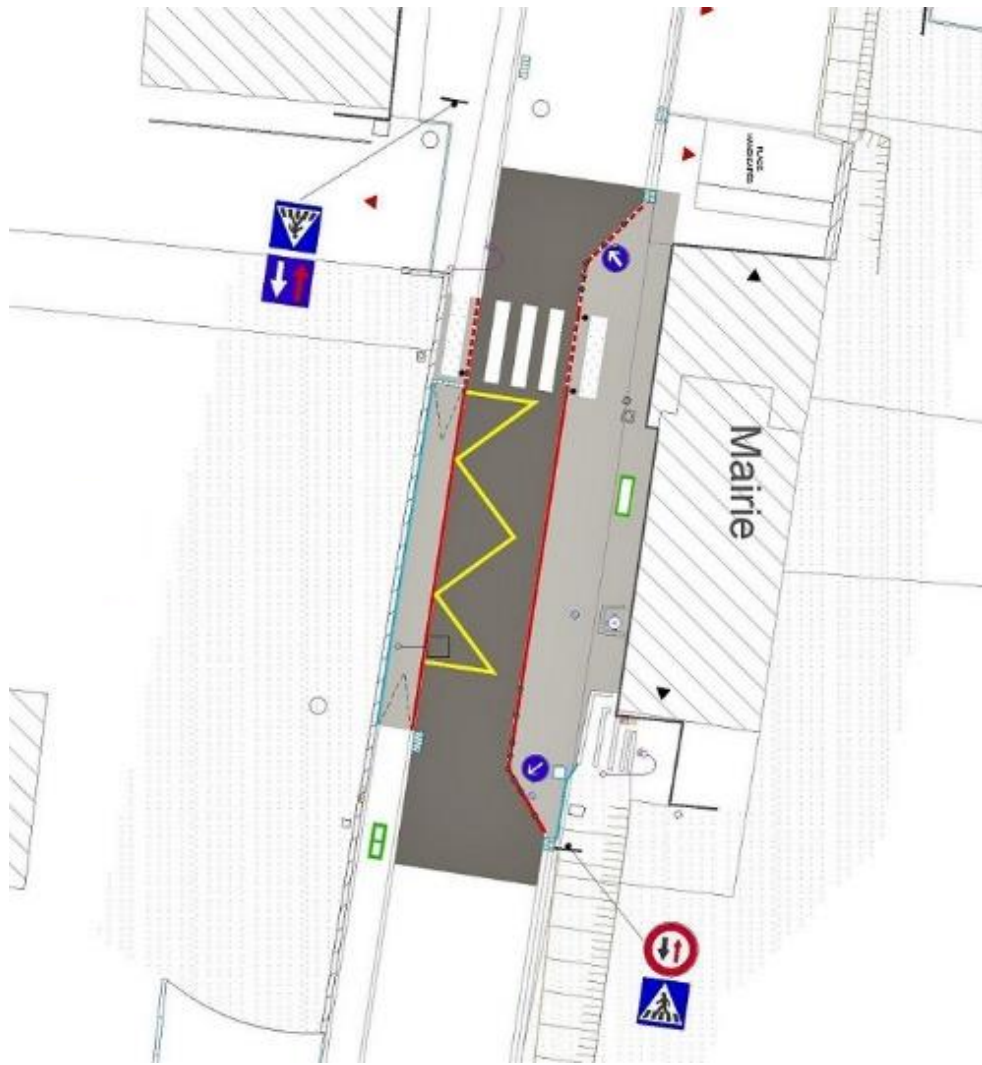
## **TRAVAUX**

- Les travaux de mise en sécurité incendie de l'étage de la Mairie ont commencé le 6 avril 2021.
- Musée agricole : La pose des pavés pour l'accès PMR (personne à mobilité réduite) a commencé mardi 20 avril.

## AMENAGEMENTS SECURITAIRES : GRANDE RUE

Le projet d'aménagement sécuritaire au niveau de la Mairie a comme objectif de :

- Poursuivre la sécurisation de la traversée du village afin de ralentir la circulation des véhicules sur la RD 9
- Sécuriser la circulation des piétons
- Sécuriser la sortie des véhicules du parking de la Mairie



La vitesse de la zone sera limitée à 30 km/heure.